

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**1. INFORMATION : DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION CLIC SYNTHRON**

Suite à la démission de M. Lionel Signollet, désigné en tant que riverain de la commune pour siéger à la Commission de Suivi de Site de l'établissement SYNTHRON, la Préfecture d'Indre et Loire par courrier du 28 mai 2013, réceptionné en mairie le 14 juin 2013, nous a demandé de désigner rapidement un nouveau riverain.

Compte tenu de l'urgence de la demande et de la date de la prochaine réunion de la commission (10 juillet 2013), M. le Maire a désigné Mme Odile MANARIN en tant que riverain, domiciliée quartier de La Boisnière.

Cette désignation a fait l'objet d'une délibération rattachée à la séance du 6 juin 2013.

**2. RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT**

En application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, des articles L2224-1 et suivant et D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du NOR DEVO0751365A du 2 mai 2007,

→ **Le Conseil Municipal a pris acte des rapports annuels 2012 sur la gestion des services de l'eau et de l'assainissement.**

**3. VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS POUR LA CONSTRUCTION DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE**

Pour permettre à la Communauté de Communes du Castelrenaudais de réaliser une piscine intercommunale d'intérêt communautaire,

→ **Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- a autorisé la cession de l'emprise de 7 369 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AC 5, sise rue de Vauchevrier à la Communauté de Communes du Castelrenaudais pour l'euro symbolique.

- a autorisé M. le Maire ou un Adjoint à signer l'acte à intervenir.

**4. ETAT DE CREANCES ETEINTES**

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le montant des dépenses éteintes ci-après :**  
Article 6542 : 2 132,07 €(cantine)

**5. ETAT DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a admis en non valeur les recettes irrécouvrables suivantes :**

◆ Cantine.....	739,67 €
◆ Divers.....	133,30 €
◆ Garderie .....	2,40 €
◆ Oxygène Juillet .....	17,28 €

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION PROTECTION CIVILE D'INDRE ET LOIRE**

La Fédération Nationale de la Protection Civile contribue à la protection des populations aux côtés des acteurs publics. Reconnue d'utilité publique, la Protection Civile participe à des missions humanitaires et sociales en France et à l'étranger. Ses 32 000 bénévoles ne perçoivent aucune rémunération pour leurs prestations.

Pour accomplir sa mission de service public, l'association de Protection Civile d'Indre et Loire, sollicite une aide financière de la commune.

- **Le Conseil Municipal a décidé de solliciter des informations complémentaires à l'association avant de se prononcer.**

## **7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (2<sup>ème</sup> partie)**

Dans sa séance du 29 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé une enveloppe de 48 000 € destinée au subventionnement des associations sportives.

Lors de cette séance, une première partie a été allouée pour un montant de 20 640 €.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le tableau des subventions de fonctionnement (2<sup>ème</sup> partie) aux associations sportives pour un montant à 27 360 €.**

## **8. SAISON CULTURELLE : REVISION DES TARIFS**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les tarifs ci-après pour les spectacles de la Saison Culturelle 2013-2014 :**

Plein Tarif	12 euros
Tarif réduit	9 euros
<i>Enfant – de 18 ans</i>	5 euros
Exonéré	0 euros
Scolaire	3 euros

## **9. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : REMISE GRACIEUSE**

- **Le Conseil Municipal, à la majorité, a décidé d'accorder au restaurant Red House une remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public, au titre de l'année 2013, pour un montant de 1 008 €.**

## **10. AMENAGEMENT DU PREMIER ETAGE DU BATIMENT ASSOCIATIF 1 bis RUE JEAN GIRAUDOUX : demande de subvention auprès du Pays Loire Touraine et au titre de l'Enveloppe Parlementaire**

Le bâtiment associatif situé 1 bis rue Jean Giraudoux doit faire l'objet d'un aménagement au premier étage pour recevoir l'école de musique.

Cet aménagement, comprendra la création de 6 boxes individuels de répétition, d'un espace de musique de groupe chorale qui pourra également être utilisé en tant que salle d'accueil ou de réunions.

### **1<sup>ère</sup> tranche des travaux :**

Montant hors taxes de l'opération	36 340,30 €
Montant toutes taxes de l'opération	43 463,00 €

**2<sup>ème</sup> tranche estimée à.....** 20 000,00 €

Le projet inscrit au Contrat de Pays est éligible. Il est également demandé une subvention à Madame la Sénatrice Marie-France Beaufile dans le cadre de la réserve parlementaire qui lui est allouée.

→ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la première tranche, auprès du Pays Loire Touraine ainsi qu'auprès de Madame la sénatrice Marie France Beaufile au titre de l'enveloppe parlementaire.**

## **11. ACHAT D'UN CAR**

La ville de Château-Renault assure le transport scolaire des enfants par le biais d'une convention passée avec la Société Connex Ligéria, pour un montant approximatif de 35 000 € annuels. Cette convention arrive prochainement à échéance.

Dans le cadre du Défi Senior, un agent a été recruté et formé afin d'assurer les fonctions de conducteur. D'abord réservé aux seniors, ce service a été développé et il est aujourd'hui proposé à l'ensemble des habitants de la ville.

Dans le but d'assurer éventuellement le service du transport en régie, il a été demandé à la CAF, par courrier, une subvention permettant l'acquisition d'un car.

Le Conseil d'Administration de la CAF a accordé à la commune une subvention de 6.000 € destinée à cette acquisition.

De plus, une partie de la dotation destinée aux rythmes scolaires permet de financer l'acquisition d'un car.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **s'est prononcé favorablement sur la mise en place du service transport scolaire en régie,**
- **a donné un accord de principe à l'acquisition d'un car pour un montant maximal de 30 500 € HT),**
- **a autorisé M. le Maire ou un Adjoint à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition du car,**
- **a autorisé M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents afférents à cette acquisition.**

## **12. INONDATIONS DANS LE SUD OUEST :**

***Mise en place d'un fonds de solidarité par l'Association des petites villes de France***  
**Versement d'une aide financière**

A la suite de graves inondations qui ont touché de nombreuses collectivités du Sud ouest principalement situées dans les départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, l'Association des petites villes de France que préside Martin MALVY, ancien Ministre et Président de la région Midi-Pyrénées, vient d'ouvrir un fonds de solidarité. Elle appelle l'ensemble des petites villes de France à témoigner de leur solidarité envers les communes sinistrées où les dégâts sont considérables et estimés à plusieurs dizaines de millions d'euros.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **a autorisé le versement d'une aide financière de solidarité de 200 €.**

Château-Renault, le 16 juillet 2013

Le Maire,  
Michel COSNIER